



ADMINISTRATION COMMUNALE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 JANVIER 2008

Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

Séance publique

CULTES – FABRIQUES D'EGLISE

- 1. Modifications budgétaires pour l'exercice 2007 des Fabriques d'Eglise :**
 - Saint-Denis à Irchonwelz
 - Saint-Martin à Lanquesaint
- 2. Compte 2006 de la Fabrique d'Eglise Saint-Sulpice à Moulbaix.**

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

- 3. Règlement d'ordre intérieur des organes délibérants du C.P.A.S. de la Ville d'Ath. Modifications.**

En exécution des dispositions de la loi organique des Centres Publics d'Action Sociale, article 40, le Conseil du Centre Public d'Action sociale soumet à l'approbation du Conseil communal sa délibération du 26 décembre 2007 visant à apporter les corrections suivantes au règlement d'ordre intérieur des organes délibérants du Centre Public d'Action Sociale arrêté le 1^{er} février 2007 :

- article 24 à la page 7 : il y a lieu d'ajouter « de la loi organique » après « sans préjudice de l'article 31bis »

- article 60 à la page 17 : au second alinéa, il y a lieu de remplacer « article 54 » par « article 61 »
- article 60 à la page 17 : il y a lieu de remplacer « article 54 » par « article 60 ».

FINANCES COMMUNALES

4. Société Wallonne de Distribution d'Eau. Incorporation de réserves au capital. Souscription de parts sociales.

Le 10 septembre dernier, la Société wallonne des eaux (S.W.D.E.) informait la Ville d'Ath de la décision prise par son assemblée générale du 27 mai 2007 d'incorporer au capital les réserves disponibles individualisées des associés communaux, constituées antérieurement à la modification statutaire intervenue en novembre 2006. Elle invite par conséquent la Ville d'Ath à traduire cette décision dans les faits en souscrivant les parts qui correspondent à la réserve constituée. Cette opération comptable est entièrement couverte par les réserves disponibles auprès de cette société et n'affectera donc pas les dépenses de la commune.

DOMAINE COMMUNAL

5. Remplacement complet des arbres de la drève du Recueillement par la plantation d'une nouvelle drève. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

Le Conseil Communal, en séance du 25 mai 2007, a ratifié la décision prise par le Collège Communal, en séance du 16 mai 2007, désignant la sprl « Les Arboristes du Pays Vert », chemin Hurtebise 11, 7812 Ath-Mainvault, en qualité d'adjudicataire pour l'abattage des 26 tilleuls longeant la Drève du Recueillement à Ath.

La Division Nature et Forêt de la Région Wallonne a marqué son accord en date du 22 mars 2007 pour procéder au remplacement complet des arbres de la drève du Recueillement par la plantation d'une nouvelle drève.

Des travaux de préparation du sol (rognage des souches, nivellement, préparation du sol, ...) et de replantation devront donc être confiés à une entreprise privée spécialisée.

6. Mise à disposition d'une partie de l'immeuble sis boulevard du Château, 17 à Ath. Décision.

L'ancien commissariat de Police sis boulevard du Château n°17 à Ath est libre d'occupation.

Une partie de l'immeuble va être mis à disposition du Centre Public de l'Action Sociale, à savoir la partie des bureaux et un garage.

Le Centre Public de l'Action Sociale va prendre en charge tous les travaux de rénovation.

Quelques bureaux seront occupés par le service informatique et le service pension de la Ville.

Actuellement la Ville ne paie pas de précompte immobilier car cet immeuble est classé en code 2G, c'est-à-dire :

- code 2 : immeuble bâti ordinaire
- code G : revenu cadastral exonéré du précompte immobilier sur base de l'article 253,2° ou 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992 ou de lois particulières.

Un contact a été pris avec l'Administration du Cadastre et celle-ci indique que si la Ville passe une convention à titre GRATUIT avec le C.P.A.S., le code restera 2G, donc pas de revenu cadastral. Par contre, si une quelconque redevance est demandée le bien sera répertorié en code 2F avec un précompte immobilier.

En effet, le bâtiment respectera les trois conditions suivantes :

- bien national
- affectation d'intérêt général
- pour utilité publique

Le Centre Public de l'Action Sociale prendra en charge :

- Téléphonie : il sera demandé une facturation par poste et le C.P.A.S. refacturera à la Ville les frais inhérents aux postes du service informatique et pension.
- Les différents compteurs seront mis au nom du C.P.A.S.
- L'entretien des locaux sera à charge du C.P.A.S.
- L'entretien de l'ascenseur, le contrat de maintenance pour la détection incendie et les extincteurs, ceux-ci seront à charge du C.P.A.S.
- L'entretien des chaudières, qui alimentent à la fois la bibliothèque, les garages, sera à charge du C.P.A.S. pour moitié.
- Le C.P.A.S., en tant que locataire, devra faire assurer tout le contenu de l'immeuble et la Ville assurera le contenant.

Cette mise à disposition serait consentie aux conditions essentielles suivantes et aux autres conditions énoncées dans le projet de convention :

- ❖ Convention à durée indéterminée prenant cours à la date de la signature
- ❖ Occupation concédée à titre gratuit
- ❖ Il pourra y être mis fin par la commune en cas de non-respect des conditions ou pour raisons de force majeure, sans indemnité de part et d'autre et ce moyennant un préavis de trois mois
- ❖ La convention sera enregistrée dans le mois de sa signature et sera à charge de la Ville.

Ce projet de convention a été transmis au Ministère de la Région Wallonne, Division des Communes, Direction des Etudes ; et celui-ci ne soulève pas d'observations.

VOIRIES COMMUNALES

7. Entretien et amélioration des voiries communales par la régie. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

Les ouvriers des Services techniques communaux interviennent, chaque année, sur les quelque 700 kilomètres de voiries dont l'entité dispose, pour les entretenir ou en améliorer le réseau d'égouttage, le revêtement, les accotements, les pistes cyclables,...

A cette fin, ils doivent procéder à l'acquisition de matériaux tels que filets d'eau, tuyaux, avaloirs, béton, briques, ciment, etc.

8. Rénovation extraordinaire des voiries, venelles et sentiers. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

Dans le cadre des entretiens extraordinaires aux voiries – exercice 2008, le Service Technique Communal propose d'effectuer les travaux suivants :

1. remise à niveau du filet d'eau et réparation de l'hydrocarboné au chemin des Tuileries à Ath ;
2. remise en état de l'égout à la rue de la Sucrierie à Ath ;
3. réparation du revêtement hydrocarboné à la rue du Canon à Ath ;
4. remise à niveau du filet d'eau et de l'avaloir et réparation de l'hydrocarboné à la rue des Bénédictines à Ghislenghien ;
5. pose de filets d'eau et d'un puisard à la rue des Crolithes 118 à Lanquesaint ;
6. modification de plateaux à la Route de Lessines à Lanquesaint et Isières ;
7. pose de filets d'eau au chemin du Breucq à Meslin-L'Evêque ;
8. réparation de l'hydrocarboné aux chemins Brimboriau et Glaude à Meslin-L'Evêque, au chemin du Tilloir à Rebaix et au chemin du Buisson à Ostiches.

9. Travaux d'établissement d'un tronçon d'égout à la rue Jean Jaurès à Ath. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

Des garages ont été construits sur un terrain sis à l'arrière de la rue Jean Jaurès à Ath-Centre et des lots en vue d'ériger d'autres garages sont encore prévus à l'arrière des terrains.

Il conviendrait afin d'éviter la stagnation de l'eau sur toute la zone que celle-ci soit dotée d'un tronçon d'égout ramenant les eaux de ruissellement vers la rue Jean Jaurès.

SIGNALISATION ROUTIERE

10. Remplacement et adaptation de la signalisation routière. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

Chaque année, il y a lieu de remplacer et/ou adapter la signalisation routière sur l'entité, pour répondre à la fois aux normes de sécurité et au prescrit du code de la route.

Il arrive également qu'à la demande de particuliers ou de l'un ou l'autre des Services communaux (police, technique ou autre...), de nouveaux panneaux sont installés. Il en va de même pour le remplacement des plaques de rue.

En cours d'année 2007, un travail en profondeur a été réalisé par le Service mobilité et les Services de police, dans les dix-huit villages de l'entité, pour repérer toutes les anomalies. Le centre-ville et les faubourgs feront l'objet d'une étude ultérieure.

Les Services techniques communaux doivent également remplacer la signalisation dégradée lors d'accidents de roulage ou encore vandalisée. Enfin, les modifications envisagées dans le cadre du changement d'affectation de certaines rues, à l'intérieur des zones payantes et bleues du centre-ville, nécessiteront l'achat de nouveaux panneaux de signalisation.

RENOVATION URBAINE

11. Convention-exécution 2007. Décision.

Dans le cadre de la continuité des travaux relatifs à l'opération de rénovation urbaine du Centre Ancien, la Ville a récemment proposé à la Division de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la Région Wallonne un nouveau programme de travaux.

En séance du 28 février 2007, le Conseil communal a approuvé la convention-exécution 2006 relative à l'opération de rénovation urbaine du Centre Ancien reprenant notamment l'acquisition de l'immeuble sis rue de France n°18.

Il était donc évident que la Ville sollicite une subvention pour effectuer les travaux de rénovation.

Le programme retenu par Monsieur le Ministre Daerden concerne les travaux de démolition partielle et réaffectation de l'immeuble maintenu en logements d'une propriété sise rue de France n°18.

L'Administration a transmis à la Ville, le 20 décembre dernier, la convention-exécution 2007, afin de la soumettre au Conseil communal pour accord.

12. Avenant n°2 à la Convention-exécution 2001. Décision.

En séance du 18 juin 2001, le Conseil communal a approuvé la convention-exécution 2001 relative à l'opération de rénovation urbaine du Centre Ancien reprenant les acquisitions de divers immeubles et les travaux de réhabilitation des immeubles sis rue de l'Industrie 9 &19.

L'Administration a transmis le 20 décembre 2007, l'avenant n°2 de la convention-exécution 2001 afin de la soumettre au Conseil communal pour accord.
L'avenant n°2 de cette convention-exécution permet de clôturer et d'obtenir le solde de subventions.

HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE

13. Acquisition de sacs poubelle destinés à la vente. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

Chaque année, un projet est dressé en vue de l'acquisition des sacs poubelle jaunes avec les logos de la Ville d'Ath, destinés à être vendus aux particuliers par les commerces locaux.

Ce marché traite de l'acquisition de 600.000 sacs d'une capacité de 60 litres et de 200.000 sacs d'une capacité de 30 litres.

14. Promotion de la santé à l'école. Convention-cadre entre l'I.M.S.T.A.M. et la Ville d'Ath. Renouvellement.

Dans le cadre de la mission Promotion de la Santé à l'Ecole et plus particulièrement, des examens de médecine scolaire, la Ville d'Ath dispose d'une convention avec l'I.M.S.T.A.M., qui la lie en regard des différentes implantations scolaires de l'entité.

L'Intercommunale propose à la Ville les nouvelles conventions à conclure pour une durée de 6 ans, à savoir de septembre 2008 à septembre 2014. Le coût de ce service est inclus dans la filiation de la Ville d'Ath à l'Intercommunale.

BATIMENTS COMMUNAUX

15. Entretien des bâtiments communaux. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

Il est indispensable, chaque année, de réaliser des travaux d'entretien aux toitures, chauffages ou zingueries des bâtiments communaux afin de les maintenir en parfait état.

A cet effet, un crédit a été inscrit pour l'entretien extraordinaire des bâtiments communaux par la régie des Services techniques.

BATIMENTS SCOLAIRES

16. Entretien des bâtiments scolaires communaux. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

Chaque année, le Conseil Communal inscrit à son budget extraordinaire un montant susceptible de couvrir les dépenses à réaliser par les différentes cellules de la régie communale pour couvrir l'acquisition de matériaux nécessaires à l'entretien des menuiseries (stores, vitres, serrures...), des sanitaires (robinets, équipement de W.C.,...), de chauffage (vannes thermostatiques, régulation,...) et de l'électricité (éclairage, prises,...) dans les vingt-deux implantations scolaires.

SECURITE ROUTIERE

17. Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière. Modification. Arbre. Hameau de Ponchau. Limitation de vitesse.

Actuellement, dans l'ancienne commune d'Arbre, la vitesse des usagers de la route n'est plus adaptée, sur certains tronçons du Chemin de l'Entente et du Chemin de Ponchau.

Il s'agit aujourd'hui de modifier cette situation et de marquer la différence entre une zone d'habitat et une zone agricole.

Il est proposé de ne limiter à 50 km/h, que le Hameau de Ponchau, dans sa partie agglomérée et de relever la vitesse à 70 km/h sur le reste du tronçon, soit à partir de la ferme « Choquet » jusqu'au carrefour de l'Esquinterie et de l'autre côté, sur le Chemin de l'Entente, entre le signal F3 (fin agglomération), jusqu'au n°77 (un peu avant le carrefour du Chemin de Ponchau).

LOGEMENT

18. Plan communal du logement pour les exercices 2007-2008. Approbation et modification apportée par l'Autorité ministérielle. Notification.

Fin septembre dernier, le Conseil Communal a approuvé, pour les exercices 2007 – 2008, le plan du logement imposé par le Décret du 29 octobre 1998 relatif au Code Wallon du Logement.

Par courrier du 17 décembre 2007, la Division du Logement du Ministère de la Région Wallonne informe la Ville que le programme communal bisannuel présenté par le Gouvernement Wallon en date du 6 décembre 2007, était approuvé.

Pour rappel, ce programme comportait la construction de deux logements sociaux au Boulevard Hubert Rousseau à Ath.

Il est à noter que la réhabilitation d'un logement de transit à réaliser par la Ville ou le C.P.A.S. a été ajouté d'office à ce programme car la Commune ne dispose pas d'un tel logement et qu'à court terme, les communes devront disposer d'au moins un logement de transit par 10.000 habitants.

ABATTOIR COMMUNAL

19. Acquisition d'un équilibreuseur de scie haut de gamme usage intensif. Ratification.

L'Abattoir communal d'Ath est un outil performant qui, comme tout engin fort sollicité, souffre d'un usage intensif.

Fin décembre dernier, un appel en urgence est arrivé à la Ville afin de constater le danger que présentait l'enrouleur de scie, lequel menaçait de se rompre.

Devant le péril que représentait la situation notamment pour le personnel utilisant le matériel, M. BALIGANT, Gestionnaire de l'Abattoir, a sollicité une offre de trois firmes spécialisées dans la fourniture de ce type de matériel.

Deux offres ont été déposées et l'offre de la S.A. SERMEC de Ghislenghien présentant un bon rapport qualité/prix a été retenue.

En séance du 21 décembre 2007, le Collège communal a décidé en urgence de procéder à l'acquisition d'un équilibreuseur haut de gamme usage intensif en aluminium, d'une charge utile de 85 à 100 kgs, câble de 2,50 m et câble de 2.50 galva.

SERVICE DES ESPACES VERTS

20. Remplacement de matériel et d'équipement. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

Chaque année, le Service des Espaces Verts procède au remplacement de matériel indispensable au bon fonctionnement, établissant ainsi une rotation du matériel de manière à ne pas devoir procéder durant certains exercices au remplacement de la totalité des outils.

Pour 2008, un crédit a été inscrit en vue de remplacer le matériel devenu obsolète ou déclassé.

Cette année, il sera nécessaire de prévoir le remplacement d'une camionnette nacelle, d'un tracteur tondeuse et de petit matériel divers tels que tondeuse, taille-haie, débroussailleuse,...

21. Fleurissement des parterres et embellissement des rues de la Cité. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

Le Service des Espaces Verts assure, chaque année, le fleurissement des parterres et l'embellissement des rues de notre cité au moyen de jardinières, de suspensions ou autres contenants.

Pour ce faire, il importe qu'il puisse se fournir en plantes et mettre en culture les contenants.

Le Directeur des Services des Espaces Verts propose de scinder ces fournitures en trois lots répartis de la manière suivante :

- Lot n° 1 : mise en culture sous serres de contenants de la Ville d'Ath comprenant la fourniture de plantes, du terreau et des amendements et engrais, la mise en culture des contenants et les traitements éventuels, le Service des Espaces Verts se chargeant de la plantation des bacs et de leur mise en place ;
- Lot n° 2 : fourniture de plantes pour les parterres comprenant la fourniture des plantes utilisées pour le fleurissement des parterres et la fourniture des plantes pour les contenants mis en culture au sein du Centre d'Essai Horticole de Wallonie ;
- Lot n°3 : fourniture de plantes pour la mosaïciculture (aigle à deux têtes, dragons, etc...).

22. Entretien des véhicules de la propreté publique. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

Le budget communal pour l'exercice 2008 prévoit un crédit à l'effet de couvrir l'entretien des véhicules de la propreté publique.

Le Service de propreté publique dispose de plusieurs engins spéciaux tels qu'une balayeuse urbaine, une grosse balayeuse, une hydrocureuse ainsi que d'autres engins plus petits nécessaires à l'accomplissement des tâches de nettoyage.

Ce matériel doit faire l'objet d'un entretien rigoureux.

Cette année, il conviendra notamment de procéder à un entretien extraordinaire de la grosse balayeuse de voirie qui atteint plus de 18.000 heures de travail.

PERSONNEL COMMUNAL

23. Affiliation de la Ville d'Ath au Service médical interentreprises Semesotra pour l'année 2008.

La Ville d'Ath est affiliée au Service médical interentreprises de l'A.S.B.L. SEMESOTRA pour assurer la tutelle sanitaire de son personnel.

Conformément aux instructions de l'Autorité de Tutelle, la durée de cette affiliation est limitée à un an et peut être renouvelée d'année en année, moyennant décision formelle du Conseil communal.

* * * * *

Questions écrites posées au Collège communal par les Conseillers communaux (Article L1122-10 - § 3 du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation)

M. le Conseiller PETTIAUX a déposé une question relative à l'utilisation des routes secondaires par des engins de gros tonnages.

* * * * *

Séance conjointe annuelle du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale du lundi 17 décembre 2007.

Synthèse de la réunion. Communication (art. 62 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal).

* * * * *

Procès-verbal de la séance du lundi 17 décembre 2007

Application des articles 47 et 48 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal voté le 31 janvier 2007.

* * * * *